



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par Le Ministère chargé des Sports

**Mesdames, messieurs
les présidents de ligues
les présidents des comités départementaux
les présidents des clubs
les gérants des salles partenaires**

Bellerive sur Allier, le 21 décembre 2023

VC/23.6730

Objet : AG janvier 2024

Mesdames, Messieurs les présidents, les gérants,

Suite à l'adoption de nos statuts par l'Assemblée générale du 18/06/2023 et conformément à la loi 2022-296 sur le sport de mars 2022, le collège électoral est modifié en ce sens : représentation des clubs et salles partenaires à 60%, des comités départementaux à 15 % et des ligues à 25%.

Vous êtes invités à vous prononcer par voie électronique sur les résolutions suivantes **entre le 22/01 et le 31/01/2024** :

- Adoption des comptes de l'exercice 2022/2023 et affectation du résultat
- Adoption du règlement financier

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'ensemble des documents vous permettant de vous prononcer.

- Plaquette des comptes de l'exercice comptable 2022/2023
- Suivi budget analytique
- Rapport financier
- Rapport du commissaire aux comptes
- Compte rendu approbation des comptes par le Comité directeur
- Règlement financier

Nous vous invitons à poser vos éventuelles questions par mail avant le 07 janvier 2024 : ffb@ffbillard.com.

Recevez, Mesdames, Messieurs les présidents, les gérants, l'expression de mes sincères salutations sportives.

Véronique Cardineau
Directrice administrative et financière

Copie : Mmes MM. les membres du CD FFB